



Le 23 octobre 2020

PAR SDE ET PAR COURRIEL

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : 3^{ème} Demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1er janvier 2021 et du 1er janvier 2022 (« Demande »)
Dossier de la Régie : R-4122-2020 (Phase 2)
Notre dossier : 111216.0114

Chère consœur,

Une erreur a été constatée dans la pièce GI-10, Document 1 déposée dans le cadre de la phase 2 du dossier mentionné en titre. Gazifère a apporté les corrections nécessaires afin de rendre le partage de l'excédent de rendement présenté dans le cadre de cette pièce conforme au mécanisme de partage approuvé dans la décision D-2015-120.

Par la présente, nous vous transmettons donc la pièce GI-10, Document 1 révisée, la 3^{ème} demande amendée de Gazifère qui reflète ces changements, ainsi que la liste de pièces révisée.

Par ailleurs, Gazifère prévoyait procéder au dépôt de l'entièreté de la preuve relative à la phase 3B du présent dossier avant la fin du mois d'octobre 2020.

En raison de certaines difficultés, notamment de nature technique, liées au fonctionnement du fichier utilisé par Gazifère pour le calcul du revenu requis, un retard de plusieurs semaines a été accumulé pour la préparation d'une partie de cette preuve.

Gazifère prévoit donc procéder au dépôt de la preuve relative à la phase 3B en deux temps. Gazifère suggère donc de subdiviser la phase 3B en deux parties, identifiées comme les phases 3B et 3C. La preuve portant sur la stratégie d'achat du GNR ainsi que sur la demande de reconduction du programme commercial lié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur commercial sera déposée au plus tard le 30 octobre 2020 dans le cadre de la phase 3B. Quant à la balance de la preuve visant maintenant la phase 3C, elle serait déposée dans les semaines suivantes.

Veillez agréer, chère consoeur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

MILLER THOMSON SENCRL

Adina Georgescu

ACG/

c.c. (par courriel seulement)

Me Geneviève Paquet (GRAME)

Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)

Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)

Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)